

CONDITIONS SANITAIRES

Exploitations du **canton de Fribourg**

Nous vous rendons particulièrement attentifs aux exigences sanitaires concernant l'IBR et la BVD :

- Les analyses sont obligatoires pour tous les animaux exposés
- L'analyse d'antigène BVD (**méthode rt-PCR !**) doit aussi être effectuée pour les animaux qui auraient déjà eu une telle analyse dans leur vie. Les résultats de l'analyse IBR/IPV ainsi que de l'analyse BVD doivent être négatifs.
- La prise de sang pour l'analyse IBR/IPV et l'analyse d'antigène BVD (**méthode rt-PCR !**) peuvent être effectuées dès le **25 février 2025** et doivent arriver au laboratoire le **11 mars 2025** au plus tard.

Nous vous conseillons d'effectuer rapidement l'analyse IBR/IPV pour que les analyses supplémentaires éventuelles puissent être effectuées à temps !

- Deux prélèvements de sang par bête sont nécessaires pour les analyses : un tube de sérum (couvercle rouge) et un tube EDTA (couvercle violet).
- Les échantillons sont à envoyer au Laboratoire de biologie vétérinaire (LBV), Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez (en courrier A). *
- Veuillez **marquer clairement** sur la demande d'analyse « Expo Bulle 2025 » et les analyses qui doivent être faites « IBR et antigène BVD (rt-PCR) ».
- Les résultats de l'analyse sont contrôlés lors de l'arrivée des vaches dans Espace Gruyère.

Prise en charge par SANIMA

Pour les animaux du **canton de Fribourg**, les frais des analyses sont pris en charge par SANIMA à **condition que les indications susmentionnées soient respectées**. Il est impératif que l'envoi de l'échantillon pour analyse soit fait à temps au **laboratoire de Givisiez (LBV)** avec mention Expo Bulle 2025 pour être prise en charge. Veuillez en outre noter sur le formulaire demande d'analyse « frais d'analyses à la charge de SANIMA ».

Remarque : Le prélèvement est à la charge de l'éleveur.

* Passé le 11 mars, le laboratoire de Givisiez se peut de refuser toute analyse.

Il vous est possible de faire analyser vos échantillons dans un autre laboratoire, du moment qu'il répond aux exigences du point 3.3 du règlement d'EXPO Bulle.

COMITE D'ORGANISATION EXPO BULLE

La gérante :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Bellon'.

Johana Bellon

CONDITIONS SANITAIRES

Exploitations **hors** canton Fribourg

Nous vous rendons particulièrement attentifs aux exigences sanitaires concernant l'IBR et la BVD :

- Les analyses sont obligatoires pour tous les animaux exposés
- L'analyse d'antigène BVD (méthode rt-PCR !) doit aussi être effectuée pour les animaux qui auraient déjà eu une telle analyse dans leur vie. Les résultats de l'analyse IBR/IPV ainsi que de l'analyse BVD doivent être négatifs.
- La prise de sang pour l'analyse IBR/IPV et l'analyse d'antigène BVD (**méthode rt-PCR !**) peuvent être effectuées dès le **25 février 2025** et doivent arriver au laboratoire le **11 mars 2025** au plus tard.

Nous vous conseillons d'effectuer rapidement l'analyse IBR/IPV pour que les analyses supplémentaires éventuelles puissent être effectuées à temps !

- Deux prélèvements de sang par bête sont nécessaires pour les analyses : un tube de sérum (couvercle rouge) et un tube EDTA (couvercle violet).
- Les échantillons sont à envoyer au Laboratoire de biologie vétérinaire (LBV), Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez (en courrier A). Il est possible de faire les analyses dans un autre laboratoire, mais le prix sera probablement plus élevé. *
- Veuillez **marquer clairement** sur la demande d'analyse « Expo Bulle 2025 » et les analyses qui doivent être faites « IBR et antigène BVD (rt-PCR) ».
- Les résultats de l'analyse sont contrôlés lors de l'arrivée des vaches dans Espace Gruyère.

* Passé le 11 mars, le laboratoire de Givisiez se peut de refuser toute analyse.

Il vous est possible de faire analyser vos échantillons dans un autre laboratoire, du moment qu'il répond aux exigences du point 3.3 du règlement d'EXPO Bulle.

COMITE D'ORGANISATION EXPO BULLE

La gérante:



Johana Bellon